

La Chambre de Commerce du Canada à l'heure de la diligence

Pierre Harvey

Volume 37, numéro 3, octobre–décembre 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001739ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001739ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, P. (1961). La Chambre de Commerce du Canada à l'heure de la diligence. *L'Actualité économique*, 37(3), 553–556.

<https://doi.org/10.7202/1001739ar>

«spontané». Mais ayant suivi les voies que nous avons suivies, nous nous retrouvons brusquement avec des prix, des niveaux de vie, des circuits réels et financiers aménagés progressivement pour répondre à une demande sans cesse accrue de matières premières de base, alors qu'en fait, cette demande plafonne, au moins pour un temps. Toutes les difficultés noyées par la phase croissante de ce cycle moyen se trouvent brusquement ramenées à la surface.

Certains de ces problèmes sont soulignés d'ailleurs dans le Rapport du Comité du Sénat, et ceci pour la première fois dans un document officiel. Signalons en particulier la question pourtant ancienne de la disparité des taux régionaux de chômage. Cependant, le Comité sénatorial a tendance à rattacher ces difficultés surtout aux variations cycliques ou aux déclinés structureaux qui se trouveraient accentués par le fait que certaines régions ne dépendent que d'une seule industrie. En fait, l'étude attentive révèle que dans certains cas, c'est à un excédent chronique de l'offre de travail qu'on a affaire, la mobilité de la main-d'œuvre étant trop réduite pour niveler ces disparités. Sous ce chapitre, cependant, on trouvera une affirmation qui pourrait être appliquée à l'ensemble de l'économie canadienne et qui résume la discussion qui précède: «La région, lit-on dans le Rapport, qui compte plusieurs industries, jouira plus vraisemblablement d'emplois stables à la longue».

Pierre HARVEY

La Chambre de Commerce du Canada à l'heure de la diligence On conçoit qu'il entre dans les fonctions normales de la Chambre de Commerce du Canada de promouvoir les intérêts de ses membres et de défendre les principes généraux sur lesquels repose, dans notre monde occidental, l'utilisation des ressources rares. On sera d'accord que l'initiative privée peut parfois et même très souvent tirer un meilleur parti des ressources en question, que ne peut le faire un immense appareil administratif d'ordre public, soumis à toutes les pressions que l'on sait . . . et qui, actuellement, viennent d'ailleurs surtout des entrepreneurs eux-mêmes. Mais de là à vouloir cantonner l'État dans le rôle de gendarme, il y a une marge qu'on n'avait pas à franchir au siècle dernier, mais qui se franchirait mal actuellement.

Or c'est à peu près ce que nous propose la Chambre de Commerce du Canada dans ses Déclarations de principes pour l'année 1961-62.

Sans doute la Chambre admet-elle qu'elle ne peut plus exiger aujourd'hui que l'État devienne rigoureusement neutre et se désintéresse, par exemple, de l'évolution de la conjoncture. Elle admet qu'il soit normal pour un gouvernement moderne d'encourir des déficits budgétaires en période de difficulté, pour renverser la vapeur ensuite au cours des périodes de haute conjoncture; mais quand la Chambre aborde le problème de la sécurité sociale, elle utilise des formules qui laissent songeur. Elle se dit favorable à «un programme de sécurité sociale à la mesure de nos moyens», ce qui est fort bien, car dans ce domaine comme dans tous les autres, on ne peut, impunément, dépenser très longtemps au delà de ce qui est physiquement possible. Mais lorsque la Chambre ajoute qu'il doit s'agir d'un programme «qui ne soit pas attentatoire au régime de liberté d'entreprise», on ne peut éviter de se poser quelques questions. Par définition, un système de sécurité sociale doit reposer sur des mécanismes de transfert qui devront bien toucher l'entreprise, au moins dans ses profits. De plus, on peut douter que de tels mécanismes puissent reposer sur le principe de l'assurabilité du risque: c'est le partage du produit global qui est en cause. Sous un angle ou sous l'autre, on se trouve devant le même problème: l'État doit se poser en arbitre des intérêts des groupes en présence. Il est peu probable qu'un tel arbitrage puisse s'exercer sans que certains intérêts ne soient touchés, du moins dans l'immédiat.

Là cependant où la Chambre de Commerce du Canada se montre le plus radicalement opposée à l'évolution de notre système économique, c'est lorsqu'elle aborde le problème de la participation de l'État à la production de biens et de services de consommation. Sous ce chapitre, les propositions de la Chambre sont étonnantes. Lisons plutôt certaines de ses recommandations, telles qu'elles apparaissent à la page 9 de la brochure contenant les Déclarations de principes:

* ...

2. Les postes privés de radio et télévision devraient jouir des mêmes avantages que les postes d'État;

3. La Chambre est d'avis que la Loi sur l'Office national du Film devrait être amendée de sorte que les commandes du gouvernement canadien et des

COMMENTAIRES

corporations de la Couronne soient confiées à des entreprises privées. La Chambre est d'avis que le rôle de l'Office national du Film devrait se limiter à distribuer des films et à conseiller les divers services gouvernementaux et les corporations de la Couronne. Que toutes ses activités soient restreintes et que tout soit mis en œuvre en vue de diminuer les dépenses sous ce chef;

4. Sauf pour l'impression des documents à l'usage du Parlement, le gouvernement devrait confier l'exécution des autres publications à l'entreprise privée.»

Il suffit de suivre de très loin les opérations des postes de radio et de télévision relevant de l'entreprise privée pour imaginer ce que pourrait donner l'application de la recommandation de la Chambre de Commerce: notre télévision d'État souffre de graves défauts qu'il serait nécessaires de corriger; mais à côté de ses concurrents, elle fait figure d'œuvre d'art. Et il n'est pas sûr qu'une bonne partie des défauts de cette télévision ou radio d'État ne pourraient pas être rapidement corrigés par un abandon clair et net du principe de la rentabilité, pour celui du service. La proposition de la Chambre reviendrait à ériger en système les lacunes actuelles de la radio d'État.

La troisième recommandation donne lieu aux mêmes remarques: les résultats de l'entreprise privée n'ont pas jusqu'ici particulièrement brillé dans les grands festivals internationaux. Il faudrait quand même attendre une autre production que celle dont nous disposons actuellement pour réclamer une place plus large pour l'entreprise privée. Quant à la quatrième recommandation, elle se passe presque de commentaires, pour ceux du moins qui doivent chaque jour avoir recours aux documents émanant des services d'impression du gouvernement fédéral: les documents sont ordinairement publiés avec un soin et une diligence qu'aucune autre formule d'exploitation ne pourrait améliorer. La preuve étant faite de la valeur du système, pourquoi vouloir se lancer dans l'aventure pour le simple plaisir de respecter à fond un principe, d'ailleurs contestable lorsque trop radicalement accepté? Sur ces points comme sur d'autres du même ordre d'ailleurs, il faudrait que l'on en vienne à poser la question telle qu'elle se présente: quelle est la formule d'organisation qui dans un cas donné permettra d'obtenir des facteurs de production, le rendement le plus avantageux pour la communauté. La réponse ne peut venir ni d'une doctrine de l'entreprise privée, ni d'une doctrine dite «socialiste», mais d'un

calcul portant sur les résultats qu'on veut obtenir. Il est pénible d'avoir à répéter, au milieu du XX^e siècle, des vérités acquises ailleurs depuis plusieurs décades déjà. En menant de tels combats, la Chambre ne rend service ni à ses membres ni à la communauté nationale.

Notons, pour terminer, le ton quelque peu déplaisant de l'appel à la croisade anticommuniste que lance la Chambre et la proposition qu'elle fait «d'intensifier l'enseignement de la liberté d'entreprise dans les écoles». Nous sommes à peine libérés des derniers relents de l'obsession communiste qui a affolé l'Amérique sous MacCarthy: des mouvements du même ordre commencent d'ailleurs à se manifester de nouveau outre quarante-cinquième. N'allons pas, de grâce, après avoir évité la première vague, relancer nous-mêmes la seconde avant qu'elle n'ait atteint nos frontières. Là encore, le caractère morbide des craintes de la Chambre empêche qu'on les prennent au sérieux. Le problème communiste est réel, mais il menace bien peu le Canada, du moins aussi longtemps que les Canadiens disposeront du niveau de vie dont ils jouissent actuellement. Les fantômes ne ramèneront pas le plein emploi, mais le chômage finira peut-être par donner corps aux fantômes. Travaillons à donner à tous un gagne-pain, et nous pourrons nous passer des hystéries collectives.

Pierre HARVEY